

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Désignation de représentants auprès de différentes instances

SV/N° 2022 - 11 – 06

M. le Maire expose qu'il convient de remplacer Mme Cindie Malecki, Conseillère Municipale démissionnaire, qui avait été désignée par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée d'une part, et au Conseil d'établissement de l'école Saint-Denis d'autre part.

M. Adnot regrette de ne pas avoir été sollicité pour siéger au Conseil d'établissement de l'école Saint-Denis, alors qu'il est à la fois un ancien élève de cette école, et le fils de l'ancienne directrice.

M. le Maire répond que M. Adnot aurait pu faire part de son intérêt sur ce sujet s'il avait été présent lors de la réunion privée des commissions.

M. Lajoinie ajoute qu'il peut encore faire acte de candidature, M. Adnot n'insiste pas.

M. le Maire passe au vote.

En exercice : 27
Présents : 15
Pouvoirs : 8
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – désigne

- Mme Catherine Lepont pour siéger en tant que titulaire au Conseil d'administration du lycée, M. De Almeida restant quant à lui suppléant à ce même Conseil d'administration.
- M. Nelçon De Almeida pour siéger au Conseil d'établissement de l'école St-Denis

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK